



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2021-016

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2021

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement /

R53-2021-02-15-003 - Arrêté portant désignation d'un responsable de rattachement et de responsables de rattachement suppléants dans le cadre de la clôture comptable (2 pages)

Page 3

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement

R53-2021-02-15-003

Arrêté portant désignation d'un responsable de
rattachement et de responsables de rattachement suppléants
dans le cadre de la clôture comptable

PREFETE DE LA REGION BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

ARRETE

**portant désignation d'un responsable de rattachement
et de responsables de rattachement suppléants
dans le cadre de la clôture comptable (travaux d'inventaire)**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,
Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 16 novembre 2020,
Vu l'arrêté interministériel du 6 septembre 2013 nommant M. Marc NAVEZ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne à compter du 1^{er} octobre 2013,
Vu l'arrêté interministériel du 19 juillet 2018 renouvelant M. Marc NAVEZ dans ses fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, à compter du 1^{er} octobre 2018,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2020/DREAL/DSG du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mr Marc NAVEZ directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2020/DREAL/RBOP/RUO 2 du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mr Marc NAVEZ directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

ARRETE

Article 1^{er} :

Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division CPCM et Marchés publics de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL Bretagne/PSI) est désignée responsable de rattachement à l'exercice en cours, dans le cadre de la clôture comptable, des charges, produits, provisions, engagements hors bilan et immobilisations.

Article 2 :

Mme Peggy BASTEL, cheffe de l'unité comptable transversale, et M. Edouard BINET, chef de l'antenne de Quimper de la division CPCM et Marchés publics de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL Bretagne/PSI) sont désignés responsables de rattachement suppléants des charges, produits, provisions, engagements hors bilan et immobilisations.

Article 3 :

En cette qualité, Mme Murielle-Anne LEFORT, Mme Peggy BASTEL et M. Edouard BINET bénéficient d'une délégation de signature leur permettant de signer notamment les déclarations de conformité.

Article 4 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'autorité chargée du contrôle financier et au comptable assignataire, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Rennes, le 15 février 2021

**Pour le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
et par délégation,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et
du logement de Bretagne**



Marc NAVEZ